



Assemblée Plénière du Conseil Régional du 14 décembre 2017

Hôtel de Région

»

Transition énergétique : évolution de la fiscalité des carburants

Les dispositions nationales et régionales en matière de transition énergétique

Les dispositions nationales

- ▶ Plan Climat à mettre en œuvre sur 5 ans
 - Mettre fin aux permis d'exploitation de pétrole et de gaz
 - Fin de la commercialisation des véhicules diesel et à essence d'ici 2040
 - Fin de toute production énergétique à partir du charbon d'ici à 2022 (avec des contrats de transition)
 - Rendre irréversible l'accord de Paris

Les dispositions régionales

- ▶ **Objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie** (adopté par le CR le 19/12/2016 et approuvé par décret interministériel du 12/04/2017)
 - Augmentation de la part du transport en commun : + 15 % en 2030 (par rapport à 2014)
 - Diminution de la consommation des énergies fossiles dans les transports : – 15 % (par rapport à 2014)
 - Augmentation de la substitution du charbon dans la production électrique par les énergies renouvelables ou de récupération (article 4) : +481 GWh en 2023 (soit 53%)
 - Proportion minimale de 20% de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement des parcs des flottes publiques de plus de 20 véhicules
 - Installation de bornes de charge alimentées à partir d'électricité renouvelable pour les véhicules électriques et hybrides : 225 bornes en 2023

Renforcement des actions en matière de transition écologique

- ▶ Mesures fiscales inscrites dans la Loi de Finances 2018 (art.9)
 - Accélération de la trajectoire de la composante carbone de la fiscalité énergétique (30,5 €/tCO² en 2017 86 € en 2022)
 - Convergence gazole / essence



Conséquences en matière de tarifs de TICPE

Tarifs (en €/litre)	2018	2019	2020	2021	2022
Essence	0,6829	0,7067	0,7305	0,7543	0,7780
Variation	+0,0322	+0,0238	+0,0238	+0,0238	+0,0237
Gazole	0,5940	0,6476	0,7012	0,7547	0,7823
Variation	+0,0633	+0,0536	+0,0536	+0,0535	+0,0276

Renforcement des actions en matière de transition écologique

- ▶ Mesures incitatives visant à faire évoluer les comportements (Loi de Finances 2018)
 - Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)
 - Chèque énergie
 - Rénovation thermique des bâtiments (privés) – ANAH
 - Acquisition de véhicules propres
- ▶ Mesures existantes et nouvelles dès 2018 (Région Réunion – UE/FEDER)
 - Chèque photovoltaïque
 - SLIME
 - Rénovation thermique des bâtiments publics
 - Eclairage public/LED
 - Transport par câble
 - RRTG
 - Bornes de recharge autonomes pour véhicules électriques

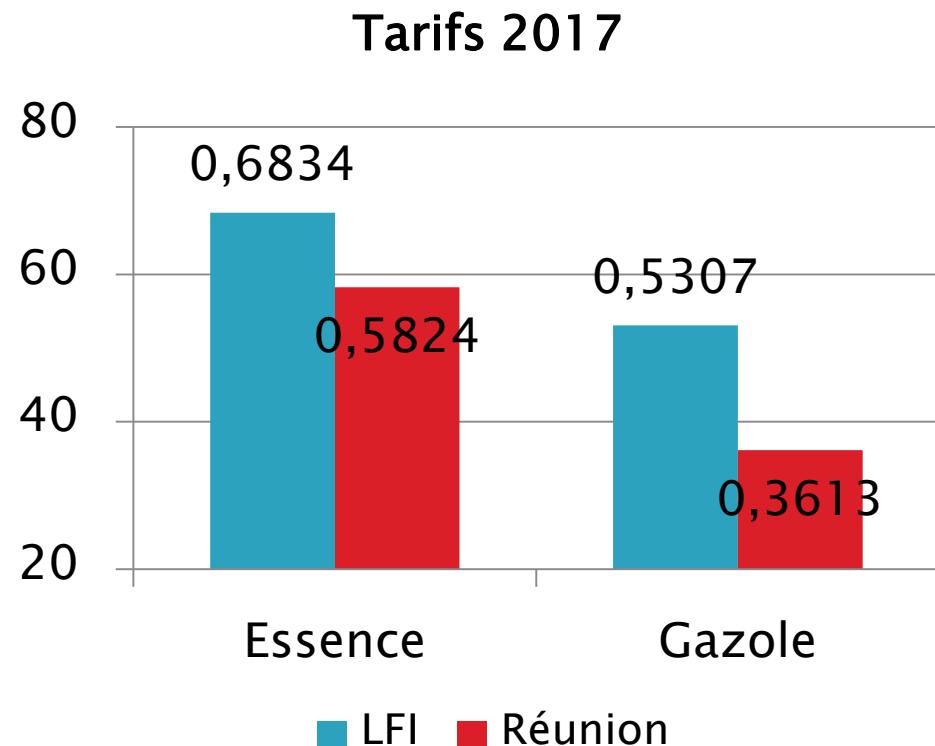
La législation en vigueur dans les régions d'Outre Mer

- ▶ Ce que dit le Code des Douanes : article 266 quater

Code des douanes : article 266 quater

- Le conseil régional fixe les taux de la Taxe Spéciale sur la Consommation des Carburants dans la limite des plafonds fixés à l'article 265 (votés en LFI)

Tarifs 2017 en €/litre	Taux plafond	Taux Réunion	Ecart
Essence	0,6834	0,5824	0,1010
Gazole	0,5307	0,3613	0,1694





Quelle trajectoire pour La Réunion ?

Pour une transition énergétique

Transposition de la Loi de finances 2018 (art. 9)

- ▶ La convergence des tarifs gazole / essence

Tarifs 2018

En €/litre	Taux plafond	Taux Réunion (si inchangé)	Ecart Réunion /National
Essence	0,7156	0,5824	0,1332
Gazole	0,5940	0,3613	0,2327
Ecart Essence/ Gazole Réunion		0,2211	

Phase de concertation

- ▶ Présentation des objectifs et de leur mise en œuvre à La Réunion
 - **25 octobre 2017** : présentation technique aux EPCI, CD et AMDR – envoi du document avec possibilité de remarques complémentaires ➔ ajustement de la trajectoire suite aux observations.
 - **17 novembre 2017** : présentation au CESER
 - **20 novembre 2017** : présentation en CTAP ➔ avis conforme des membres présents

Une convergence progressive de la TSCC Essence / Gazole

Tarifs en €/litre	2018	2019	2020	2021	2022
Essence (National)	0,7156	0,7394	0,7632	0,7870	0,8107
Variation	+0,0322	+0,0238	+0,0238	+0,0238	+0,0237
Essence Réunion	0,6146	0,6384	0,6622	0,6860	0,7097
Variation	+0,0322	+0,0238	+0,0238	+0,0238	+0,0237

Tarifs en €/litre	2022	2023	2024	2025
Essence (National)	0,8107	nc	nc	nc
Variation par litre	+0,0237	nc	nc	nc
Essence Réunion	0,7097	0,7334	0,7571	0,7808
Variation par litre	+0,0237	+0,0237	+0,0237	+0,0237

Hypothèse complémentaire issue de la concertation



Une convergence progressive de la TSCC Essence/Gazole

Tarifs en €/litre	2018	2019	2020	2021	2022
Gazole (National)	0,5940	0,6476	0,7012	0,7547	0,7823
Variation	+0,0633	+0,0536	+0,0536	+0,0535	+0,0276
Gazole Réunion	0,4246	0,4782	0,5318	0,5853	0,6129
Variation	+0,0633	+0,0536	+0,0536	+0,0535	+0,0276

Tarifs en €/litre	2022	2023	2024	2025
Gazole (National)	0,7823	nc	nc	Nc
Variation	+0,0276	nc	nc	nc
Gazole Réunion	0,6129	0,6694	0,7259	0,7824
Variation	+0,0276	+0,0565	+0,0565	+0,0565

Hypothèse complémentaire issue de la concertation

Une convergence progressive de la TSCC Essence/Gazole

Tarifs en €/litre	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Essence Réunion	0,6146	0,6384	0,6622	0,6880	0,7097	0,7334	0,7571	0,7808
Variation	+0,0322	+0,0238	+0,0238	+0,0238	+0,0237	+0,0237	+0,0237	+0,0237
Gazole Réunion	0,4246	0,4782	0,5318	0,5853	0,6122	0,6694	0,7259	0,7814
Variation	+0,0633	+0,0536	+0,0536	+0,0535	+0,0276	+0,0565	+0,0565	+0,0555

- ▶ La trajectoire permettant la double convergence (tarifs essence et gazole Réunion) a reçu un avis conforme de la CTAP. Elle s'étale sur 8 ans.

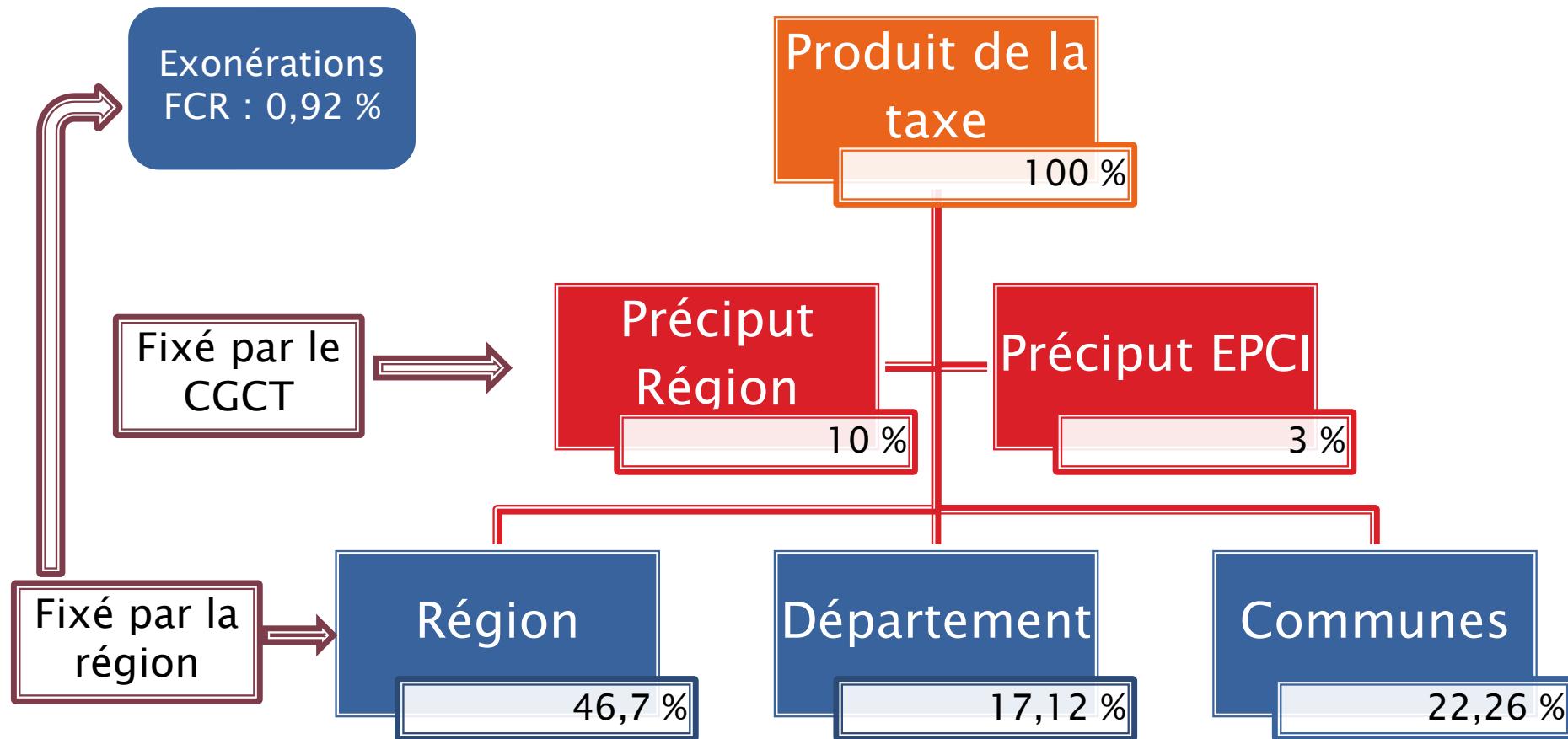
Dispositifs d'exonération

- ▶ Plusieurs catégories d'activité sont totalement exonérées notamment pour l'usage non routier des carburants sur la base d'un carburant détaxé et coloré :
 - Les agriculteurs
 - Les pêcheurs
- ▶ L'exonération de TSC est prévue et gérée à la source par la Direction des Douanes.
- ▶ Pour les professionnels de la route, le dispositif local n'a pas pu être transposé tel qu'il existe au niveau national. La région a mis en place un fonds dédié transitoire en compensation.

Dispositifs d'exonération

- ▶ La pérennisation de ce dispositif pourrait passer par un mécanisme de type exonération (Code des Douanes art. 266 quater).
- Celle-ci ne pouvant être effectuée intégralement par un prélèvement à la source par la Direction des Douanes, l'option proposée est un prélèvement par la région, avant répartition de la taxe, qui viendrait abonder le fonds dédié.
- Cette dotation du **fonds transport routier 2018** est estimée à **0,92 %** de la recette totale (intégrant la base de remboursement 2017 soit 6 c/l + augmentation 2018 soit 6,33 c/l).

Répartition de la Taxe spéciale sur la consommation des carburants



» Projet de
budget primitif
pour l'exercice 2018

Sommaire



1 – Contexte budgétaire

2 – Trajectoire d'équilibre des finances régionales

3 – Le cadrage du Budget Primitif 2018

4 – Les priorités de la région Réunion

Pilier 1 : un passeport réussite pour chaque jeune Réunionnais

Pilier 2 : la 2^{ème} génération de grands chantiers

Pilier 3 : libérer les entreprises, libérer les énergies

Pilier 4 : libérer la terre réunionnaise

Pilier 5 : notre identité, notre culture, not' fierté

Pilier 6 : plus d'égalité des chances pour les familles

Pilier 7 : cap sur l'océan Indien, cap sur le monde

Situation financière de la collectivité

- ▶ Une situation qui reste saine au regard des normes nationales et internationales

- L'analyse de la Cour des comptes (rapport d'octobre 2017)

Situation financière des collectivités d'outre-mer en 2016 :

- La Région Réunion affiche une situation saine
 - Deux région/Collectivité unique ont une situation critique
 - Une collectivité unique a une situation fragile

- L'évaluation de Moody's

Notation A2 en 2017 (idem en 2016) « *La notation A2 avec perspective stable de la Région de la Réunion reflète des niveaux d'épargne solides, une gestion prudente et une dette saine ainsi qu'un statut de « région ultrapériphérique » qui permet à la région d'accéder à d'importantes subventions européennes et aux financements des banques publiques de développement.* »

L'agence complète son appréciation par cette perspective de notation : « *La perspective est stable, reflétant la perspective de la notation de la France (Aa2, stable).* »

1. Le contexte budgétaire

Les contraintes nationales de maîtrise des dépenses publiques

1. Projet de loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 (art.10)

Les collectivités territoriales (les 319 collectivités et groupements les plus importants) contribuent à l'effort de réduction du déficit public et présentent leurs objectifs lors du DOB (BP + Budgets annexes).

Objectif global pour l'ensemble des collectivités et groupements de 2018 à 2022

Evolution annuelle des dépenses de fonctionnement	1,2 %
Réduction annuelle du besoin de financement (dépenses d'investissement – recettes d'investissement = dette)	– 2,6 Md€

Une contractualisation est prévue fin 2017

1. Le contexte budgétaire

Les contraintes nationales de maîtrise des dépenses publiques

2. Projet de loi de finances pour 2018 (art. 24)

Modification du CGCT : inscription dans la loi d'un plafond national de référence pour le ratio d'endettement de chaque type de collectivité (capacité de désendettement exprimée en années).

Plafond défini par décret compris entre 8 et 10 années pour les régions.

3. Suppression du fonds de soutien au développement économique doté de 450 M€

La suppression de ce fonds a fortement détérioré les relations entre les Régions et le Gouvernement.

Manque à gagner de 23 M€ sur le budget 2018.

1. Le contexte budgétaire

Les engagements de la région vis à vis de ses partenaires financiers

Conditions	Contrat BEI- NRL
1 Capacité de désendettement	< 12 années EB
2 Epargne de gestion	> 1,4 annuité de la dette

2. Trajectoire d'équilibre des finances régionales

- ▶ L'objectif stratégique visé est de conserver durablement une capacité de désendettement maximale de 8 ans. A cet effet, les leviers utilisés en dépenses sont :
 1. **Maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)**
 - a) Des DRF plafonnées à 450 M€ en 2018
 - b) Une augmentation de 1,2 % les années suivantes
 2. **Cadrage des volumes d'investissement hors NRL**
 - a) 220 M€ en 2018
 - b) 200 M€ les années suivantes



Résultats du scénario cible

M€	CA 2017 prév	Projection						
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Recettes réelles de fonctionnement	594,5 +16,7%	580,9 -2,3%	591,5 +1,8%	616,1 +4,2%	641,2 +4,1%	660,6 +3,0%	670,5 +1,5%	
<i>Budgets de fonctionnement</i>								
Dépenses d'intervention	481,3 +14,5%	428,0 -11,1%	429,4 +0,3%	429,9 +0,1%	431,4 +0,4%	437,0 +1,3%	442,7 +1,3%	
Frais financiers (66)	18,1	22,0	26,0	31,0	35,0	35,0	35,0	
Total dépenses budgétées	499,4 +14,5%	450,0 -9,9%	455,4 +1,2%	460,9 +1,2%	466,4 +1,2%	472,0 +1,2%	477,7 +1,2%	
Epargne brute	108,8	130,9	136,1	155,2	174,8	188,6	192,8	
Taux d'épargne brute (RRF hors fonds européens)	18,3%	22,5%	23,0%	25,2%	27,3%	28,6%	28,8%	
<i>Dépenses d'investissement hors dette</i>	<i>NRL</i>	<i>300,0</i>	<i>325,0</i>	<i>315,0</i>	<i>231,0</i>	<i>139,0</i>	<i>62,0</i>	<i>23,0</i>
Autres investissements	335,2	220,0	200,0	200,0	200,0	200,0	200,0	
Total dépenses budgétées	635,2	545,0	515,0	431,0	339,0	262,0	223,0	
Taux de réalisation	92,8%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
Comptes administratifs	589,7	545,0	515,0	431,0	339,0	262,0	223,0	
Recettes d'investissement hors dette	313,3	229,1	224,0	222,2	188,9	111,2	115,1	
Besoin de financement des investissements	276,4	315,9	291,0	208,8	150,1	150,8	107,9	
Remboursement d'emprunt	57,0	41,1	52,4	60,3	61,5	63,4	64,9	
Emprunts nouveaux	195,6	226,1	207,3	113,9	36,8	25,5	0,0	
Variation de la dette	+ 138,6	+ 185,0	+ 154,9	+ 53,6	- 24,7	- 37,9	- 64,9	
Fonds de roulement 1er janvier	29,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Fonds de roulement 31 décembre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,0	
Epargne nette	71,3	89,8	83,7	94,9	113,3	125,2	127,9	
Encours de dette de fin d'exercice	985,1	1 170,0	1 324,9	1 378,5	1 353,7	1 315,9	1 250,9	
Taux d'endettement	166%	201%	224%	224%	211%	199%	187%	
Capacité de désendettement	9,0 ans	8,9 ans	9,7 ans	8,9 ans	7,7 ans	7,0 ans	6,5 ans	

Cadrage du Budget Primitif 2018

⇒ *Cadrage global de la section de fonctionnement*

$BP\ 2018 = CA\ 2017 - 7\% = 450\ M\€$

Exceptions : • RH +1,2 %
• Intérêts de la dette neutralisés

Hors cadre : création du FCR (2 M€) et versement de la CVAE (+2,8 M€) au BA Transport

⇒ *Cadrage global de la section d'investissement*

$BP\ 2018 = CA\ 2017 - 60\ M\€ = 587\ M\€$

Exceptions : • NRL +2,5 %
• Annuité de la dette

Synthèse du Budget Primitif 2018

	BP 2017	BP 2018	Evol°18/17
Fonctionnement	431 M€	455 M€	+ 5,4 %
Investissement	654 M€	587 M€	- 10,2 % *
Total	1 086 M€	1 042 M€	- 4 %

	CA 2017	BP 2018	Evol°18/17
Fonctionnement	485 M€	455 M€	- 6,2 %
Investissement	646 M€	587 M€	- 12,5 % *
Total	1 131 M€	1 042 M€	- 7,9 %

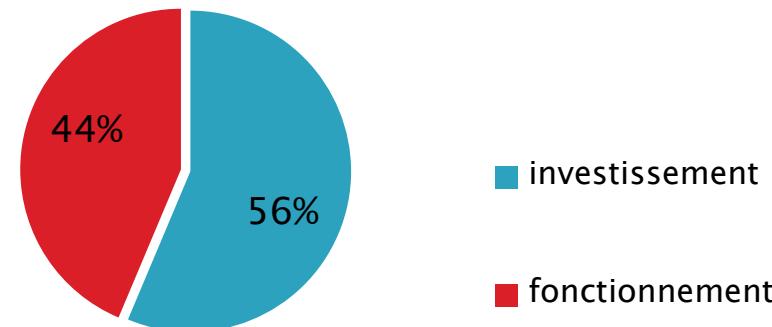
* Contrainte nationale : contribution à la baisse du besoin de financement de 2,6 Mds€

Un budget maîtrisé qui soutient les priorités de la mandature

Evolution BP 2018/BP 2017

	Dépenses			Recettes		
	AP/AE	Evolution	CP	Evolution	Montants	Evolution
Fonctionnement	263 006 706 €	- 10%	455 182 756 €	5,4%	582 539 873 €	7%
Investissement	247 601 722 €	-26,6%	587 573 005 €	-10,2%	460 215 888 €	- 15%
TOTAL	510 608 429 €	-18,9%	1 042 755 761 €	-4,0%	1 042 755 761 €	-4,0%

Un budget orienté
vers l'investissement



Equilibre du budget principal

(en mouvements budgétaires)

Section de Fonctionnement

Dépenses		
	AE	CP
Interventions + frais communs	263 006 706	413 586 595
Intérêts dette		18 076 657
Dot.amortis		120 869 257
Virement SI		132 334 523
Total Fonctionnement	263 006 706	708 386 536

Recettes	
Fiscalité	444 757 123
Dotations	79 300 805
Subventions	50 371 445
Produits	8 110 500
Neutr.amortis	81 619 982
Reprise sur subv°.	44 226 681
Total Fonctionnement	708 386 536

Equilibre du budget principal (en mouvements budgétaires)

Section d'Investissement

	AP	CP
Equipement	247 601 722	548 230 566
Remb. dette		39 342 439
Opéra°.patrim		250 000 000
Neutr.amortis		81 619 982
Reprise sur subv°.		44 226 681
Total		801 013 761
Investissement		

Recettes	
Fiscalité	2 000 000
Dotations	46 911 000
Subventions	134 303 837
Divers	61 100 000
Emprunt	215 901 051
Opéra°.patrim	
Dot.amortis	120 869 257
Virement SF	132 334 523
Total	801 013 761
Investissement	

TOTAL (SF + SI)

510 608 429

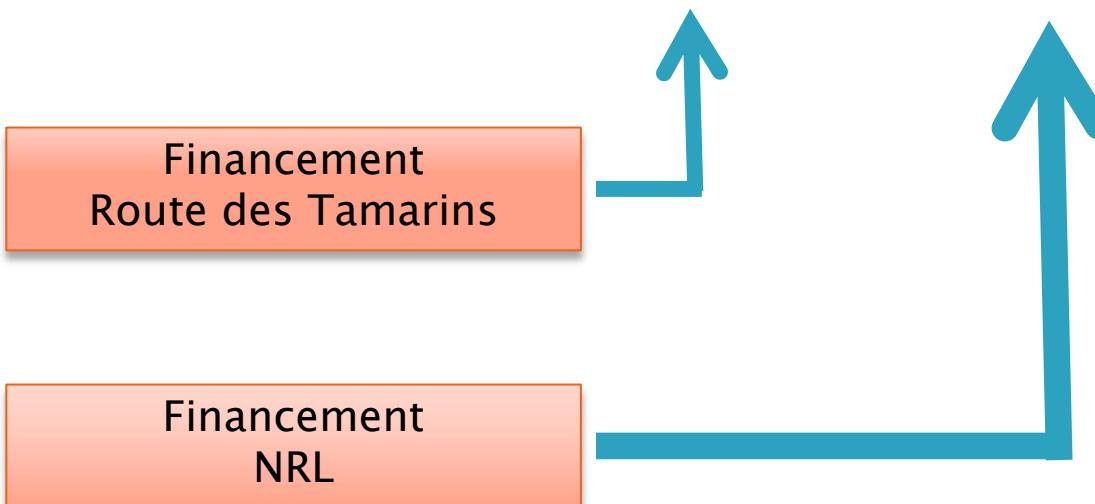
1 671 806 206

TOTAL

1 671 806 206

Etat de la dette

Dette	A fin 2017	A fin 2010	Ecart
	985 M€	391 M€	594 M€



Ratio de désendettement à fin 2017 : 9 ans

Financement de la NRL – Protocole de Matignon

PREVISION			ETAT DES REALISATIONS 2013-2017		
FEDER (PO 2007-2013 et 2014-2020)	151 M€	9,44 %	FEDER (PO 2007-2013 et 2014-2020)	158 M€	16,09 %
Etat - AFITF	532 M€		Etat - AFITF	117 M€	
Etat - FCTVA	248 M€	780 M€ 48,75 %	Etat - FCTVA	115 M€	232 M€ 23,63 %
Région	669 M€	41,81 %	Région	592 M€	60,29 %
TOTAL	1 600 M€	100 %	TOTAL	982 M€	100 %

Mobilisation de la dette nette 2011-2017 : 592 M€

Préfinancement Etat : 247 M€

Ratio de désendettement hors préfinancement Etat : 6,8 ans

Rappel PLFP 2018-2022

Art.10 : Evolution annuelle des dépenses de fonctionnement : + 1,2 % Réduction annuelle du besoin de financement : - 2,6 Mds€

Art. 24 : Plafond du ratio de désendettement compris entre 8 et 10 années pour les régions

Vue globale du Budget consolidé (budget principal et budgets annexes) et des budgets autonomes (en mouvements budgétaires)

Budget consolidé	Dépenses		Recettes
	AP/AE	CP	
Budget principal	263 006 706	708 386 536	708 386 536
Budget annexe énergie		172 100	172 100
Budget annexe DSP		2 861 560	2 861 560
Budget annexe transport		34 587 000	34 587 000
Fonctionnement	203 006 706	746 007 196	746 007 196
Budget principal	247 601 722	963 419 669	963 419 669
Budget annexe énergie			
Budget annexe DSP		2 795 460	2 795 460
Budget annexe transport			
Investissement	247 601 722	966 215 129	966 215 129
TOTAL	510 608 429	1 712 222 326	1 712 222 326
Budget FEDER	Dépenses		Recettes
	AP/AE	CP	
Fonctionnement		80 796 288	80 796 288
Investissement		178 646 288	178 646 288
TOTAL		259 442 576	259 442 576
Budget INTERREG	Dépenses		Recettes
	AP/AE	CP	
Fonctionnement		7 110 000	7 110 000
Investissement		790 000	790 000
TOTAL		7 900 000	7 900 000

Les priorités régionales



PILIER 1 – Un passeport réussite pour chaque jeune Réunionnais

Une contribution importante du pilier à l'effort de réduction des dépenses

En M€		BP 2017	BP 2018
Fonctionnement	AE	120,7	110,1
	CP	116,2	106,0
Investissement	AP	89,8	58,1
	CP	82,3	63,1
TOTAL	CE	210,5	168,2
	CP	198,5	169,1

2^{ème} budget en AP/AE – CP

- ☞ Baisse du budget Formation professionnelle (- 17 M€) : fin du Plan 500 000 (8 M€ en 2018), en attente du Plan de 15 Mds€ annoncé par la Gouvernement
- ☞ Education : 68,5 M€
 - Travaux lycées : 29,2 M€
- ☞ Concevoir 2 nouveaux lycées (Petite Ile et lycée Ouest)
- ☞ Poursuivre les aides individuelles
 - Bourses de la réussite et manuels scolaires : 3,5 M€
- ☞ Participer à la construction de logements étudiants : 3,5 M€

PILIER 2 – Engager la 2^{ème} génération de grands chantiers

Le chantier de la NRL arrive à son pic en 2018 et 2019

En M€	BP 2017	BP 2018
Fonctionnement	AE	8,8
	CP	8,9
Investissement	AP	152,5
	CP	441,4
TOTAL	CE	161,3
	CP	450,4

Augmentation des cofinancements FEDER de 21 M€ pour le transport durable suite à la modification du PO validée par le CNS en novembre 2017

1^{er} budget en AP/AE – CP

- ☞ Transports : poursuivre les études RRTG, soutenir le transport par câble et optimiser l'offre de transports Car jaune
- ☞ Logement : AP : 12 M€ CP : 13,8 M€
- ☞ Plan d'aide aux communes : AP : 35 M€ – CP : 23 M€
- ☞ Transférer les missions d'aménagement numérique à la régie THD : 6 M€

Financement Protocole de Matignon – tranche 2018 du financement de la NRL : 110 M€

PILIER 3 – Libérer les entreprises, libérer les énergies

Un budget en augmentation (+ 9 M€) – Impact des Instruments financiers

		BP 2017	BP 2018
Fonctionnement	AE	31,8	29,3
	CP	29,3	28,6
Investissement	AP	43,7	17,4
	CP	18,5	28,8
TOTAL	CE	75,5	46,7
	CP	48,1	57,4

Remboursement FEDER : 6,2 M€

- ☞ Impact des Instruments Financiers sur la BP
Baisse des AP et augmentation des CP en 2018 (AP 2017 : 24,5 M€, AP 2018 : 0,9 M€ – CP 2017 : 8,6 M€ et CP 2018 : 15,2 M€)
- ☞ Soutenir les projets innovants – PIA 3 : 0,3 M€
- ☞ Planification spatiale maritime – lancer le projet Ocean Metiss : AP/AE : 2,4 M€ CP : 2,1 M€
- ☞ Une place accrue de l'ESS : AP/AE : 1,9 M€ – 1,8 M€ en CP

Assises du Tourisme – SDATR réactualisé

PILIER 4 – Libérer la terre réunionnaise

Observer, aménager, développer,
protéger

En M€		BP 2017	BP 2018
Fonctionnement	AE	3,8	3,8
	CP	4,0	3,6
Investissement	AP	18,0	17,0
	CP	18,3	16,4
TOTAL	CE	21,8	20,8
	CP	22,3	20,0

Recherche d'un effet levier du FEDER
suite à la modification du PO validée
par le CNS en novembre 2017

- ☞ Dispositif Ecosolidaire – Objectif : 1200 foyers – SLIME – Objectif : 4000 foyers – CP : 1,9 M€ pour les 2 dispositifs
- ☞ Soutenir le développement des Hauts : AP : 1,7 M€ CP : 1,1 M€
- ☞ Développer la filière économie circulaire

AAP pour un système d'éclairage public performant (4000 à 8000 points lumineux) cofinancé FEDER.

PILIER 5 – Notre identité, notre culture, not' fierté

Des moyens concentrés sur les actions structurantes

En M€	BP		BP 2018
	2017		
Fonctionnement	AE	16,1	12,3
	CP	17,5	14,2
Investissement	AP	3,5	4,7
	CP	6,3	6,9
TOTAL	CE	19,6	17,0
	CP	23,8	21,1

Mise en œuvre de l'Institut Régional du Sport Océan Indien (IRSOI) : 0,3 M€

- ☞ CREPS St Denis et PdC : lancement du concours de maîtrise d'œuvre (coût d'opération : 47 M€)
- ☞ Etendre le Pass culture aux lycéens et apprentis : 0,4 M€
- ☞ Installer des œuvres d'art dans l'espace public : 0,3 M€
- ☞ Aider les entreprises culturelles : 0,5 M€
- ☞ Poursuivre la réhabilitation des 4 centres du CRR : 5,8 M€
- ☞ Aider les ligues et comités : 2,4 M€

PILIER 6 – Plus d'égalité des chances pour les familles

3^{ème} budget en AE-AP/CP

En M€		BP 2017	BP 2018
Fonctionnement	AE	74,9	65,3
	CP	70,4	64,8
Investissement	AP	7,6	7,4
	CP	7,8	6,5
TOTAL	CE	82,5	72,7
	CP	78,2	71,3

3^{ème} budget en AP/AE – CP

- ☞ Continuité Territoriale : 34 M€
- ☞ Lutte contre l'illettrisme : 2,0 M€
- ☞ E2C : 1,8 M€
- ☞ POP 2 : 6,8 M€
- ☞ Emplois Verts : 9,4 M€
(Ajustement selon les quotas disponibles)
- ☞ Bourses de la réussite : 5,8 M€
- ☞ Mobilité professionnelle : 10 M€

Lancement d'une nouvelle enquête régionale sur l'illettrisme (màj enquête 2011)

PILIER 7 – Cap sur le monde, cap sur l'océan Indien

La poursuite de la coopération économique avec les pays cibles

En M€		BP 2017	BP 2018
Fonctionnement	AE	2,4	2,4
	CP	2,5	1,7
Investissement	AP	0,2	–
	CP	0,2	0,0
TOTAL	CE	2,6	2,4
	CP	2,7	1,7

- ☞ PO INTERREG V OI : le renforcement de la programmation.
37,5 M€ de FEDER seront programmés fin 2018
- ☞ Seychelles : ouverture de l'antenne et finalisation de l'accord cadre
- ☞ Participation aux organisations régionales

Budget INTERREG OI 2018 :
1,8 M€ de CPN permettront de mobiliser 10,4 M€ de FEDER



Merci de votre attention